

## PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

### COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

4<sup>e</sup> séance — 9 octobre 2024 - 15 h 01 à 17 h 57

Salle Mont-Bleu, 1<sup>er</sup> étage, Maison du citoyen

Présentiel et visioconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Bettyna Bélizaire, présidente et conseillère municipale  
Marc Bureau, vice-président et conseiller municipal  
Denis Girouard, conseiller municipal  
Daniel Bellemare — Centre de services scolaires au Cœur-des-Vallées  
Aurélié Baillot, membre citoyenne  
Armande Obrou, membre citoyenne  
Julie DeCourval — Loisir sport Outaouais  
Benjamin Dumont – La Saga maison des jeunes  
Moïse Mbikayi, membre citoyen

#### Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux commissions et comités — DG

#### Ressources internes

Sébastien Vallée, directeur — SLSDC  
Christian Riopel, directeur adjoint — SLSDC  
Mychelle Vaive, cheffe de service, développement des communautés — SLSDC  
Jean-Christophe Gandubert, chef de section, développement des communautés — SLSDC  
Marie-Josée Larocque, coordonnatrice - infrastructures et espaces publics— SLSDC  
Nicholas Gagnon-Daniel, chef de service intérimaire, administration et amélioration continue — SLSDC  
Marie-Noëlle St-Pierre, cheffe de service, soutien et relations avec les communautés — SLSDC  
Véronique Leduc, adjointe administrative aux commissions et comités — DG

#### Autres personnes présentes

Vincent Roy, conseiller politique — Mairie  
Mathieu Bélanger — Journal Le Droit  
Jade Lepage-Thériault, conseillère politique — Mairie  
Tiffany-Lee Norris Parent, conseillère municipale

### ABSENCES :

Marie Poirier en remplacement de Marilyn Bergeron — Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais  
Eric Thibault, membre citoyen

---

#### 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 15 h 01.

Il s'agit de la première séance pour Moïse Mbikayi et Daniel Bellemare. Il en est de même pour Marc Bureau en tant que vice-président de la Commission.

Étant donné l'arrivée de ces nouvelles personnes, un tour de table est fait afin de se présenter.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Marc Bureau  
Appuyé par Denis Girouard*

*Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adopté*

**3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024**

Le procès-verbal est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui a trait aux sujets discutés lors de cette séance.

**4. Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

**5. Programme de soutien financier aux associations de résidents**

Les membres sont informés d'un nouveau programme de soutien aux associations de résidents. Ce programme a été adopté par le conseil municipal le 24 septembre dernier.

Les associations de résidents ont été conviées à une rencontre d'information le 25 septembre. Seize associations étaient présentes. Depuis, l'ensemble des trente-quatre associations ont été informées ou rencontrées. Toutes se sont dites très heureuses de l'adoption du programme.

Ce programme est créé spécifiquement pour les associations afin de leur offrir un soutien financier en fonction du territoire qu'elles desservent et de leurs programmes d'activités.

Les associations pourront déposer une demande jusqu'au 18 octobre. L'analyse des demandes se fera à la fin octobre.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Des précisions sont demandées quant aux critères à respecter par les associations qui souhaitent déposer une demande. On indique que l'analyse tient compte de la programmation et du territoire desservi. Trois catégories ont été établies : petite, moyenne et grande association. Peu de dépenses ne sont pas admissibles. L'objectif est toutefois de dynamiser les milieux de vie. Des sommes peuvent être affectées à l'embauche de ressources humaines ou encore à la réalisation de projets communs entre les associations.
- Une meilleure communication auprès des associations relativement aux dates de mise à jour du portail est souhaitable. On mentionne que, suivant le bilan réalisé, il a été décidé que les dates de mise à jour du portail seront annoncées à l'avance étant donné que cette période de fermeture est similaire d'une année à l'autre.
- Il s'agit d'une excellente nouvelle. Ce programme donnera aux associations les moyens de leurs ambitions en leur permettant de représenter les besoins de leurs milieux de vie. Il permet à la Ville de standardiser ses façons de faire et ses actions sur le territoire.
- Toutes les demandes doivent être soumises au conseil municipal afin d'être entérinées, et ce, quel que soit le montant. Si un changement survient au projet accepté, celui-ci doit de nouveau être entériné par le conseil municipal.

## 6. Démarche de transformation des arénas excédentaires

Le document *Réflexion sur le plan de transformation des arénas* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif de la présentation est de susciter la participation des membres à la réflexion visant à orienter la stratégie et l'analyse des opportunités quant au plan de transformation des arénas.

*Armande Obrou se joint à la rencontre à 15 h 22.*

Ce dossier est inscrit au plan de travail de la Commission. Cette première présentation du dossier vise à informer les membres du processus à venir ; d'identifier leur contribution possible au processus d'analyse et de réflexion ; et de les instruire sur les prochaines étapes.

*Armande Obrou quitte la rencontre à 15 h 24. Le quorum est maintenu.*

Quatre arénas sont actuellement fermés (Robert-Guertin, Campeau, Baribeau et Beaudry). Trois fermeront au cours des prochaines années (Cholette, Sabourin et Stade-Pierre-Lafontaine). Les arénas sont vétustes ou le seront sous peu ; leur mise aux normes nécessiterait des investissements très importants. Toutes les options seront analysées quant à leur avenir (démolition, requalification des sites, etc.). Le plan de déploiement comprend des listes d'arénas qui seront fermés et ceux qui demeureront ouverts.

*Armande Obrou se joint à la rencontre à 15 h 26.*

Des recommandations faites par le Service des biens immobiliers (SBI) sont passées en revue pour certains arénas. Des caractéristiques sont présentées quant aux autres arénas.

La question suivante est posée aux membres : comment voyez-vous la participation de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire dans la transformation des arénas ?

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Il est important de consulter les citoyennes et les citoyens, et ce, par secteurs. Ce processus de consultation devrait également inclure les associations de résidents. On précise qu'une information importante à retenir pour ces consultations est le fait que ce ne sont pas tous les arénas qui pourront être convertis. L'aréna Robert-Guertin est en cours de démolition et la décision est prise pour les arénas Campeau, Baribeau et Beaudry. L'objectif est de savoir ce qui pourrait être fait avec les arénas Cholette, Sabourin et Stade-Pierre-Lafontaine.
- Il est souhaité que les lieux demeurent dédiés aux loisirs.
- Des informations ont été portées à l'attention des élu-e-s voulant que tous les arénas doivent être détruits parce que trop dangereux. Or, l'information présentée ici semble différente. Pourquoi ? On souligne que le conseil municipal veut savoir ce qui pourrait être fait pour d'autres sports ainsi que pour une utilisation à vocation plus communautaire. Il s'agit ainsi de relancer l'analyse pour certains arénas.
- En ce qui concerne les possibilités, il est souhaité de voir de quelle manière la CLSDC peut jouer son rôle de veille afin d'identifier certains critères d'analyse utiles à certains projets de requalification. Un appel de proposition auprès du milieu des affaires et du secteur privé pourrait permettre de comprendre quels types de partenariats sont possibles pour ne pas perdre trop d'argent. Si déjà un aréna se requalifie pour une fonction liée aux loisirs, ce serait gagnant.
- Pour ce qui est du contenu de l'aréna Robert-Guertin et de dons au public, il s'agit d'une question complexe. L'intérieur de l'aréna est en déconstruction. Du plomb est présent dans la peinture des bancs. Des équipes en loisirs, arts et patrimonial ont identifié ce qui a une valeur patrimoniale. Cent vingt bancs ont été retirés. Le SLSDC est à analyser la façon de procéder pour des dons éventuels.

- Les arénas Cholette et Sabourin étant les seuls dans le secteur de Hull, il ne faut pas les démolir avant la construction du futur complexe sportif. Il faut penser aux partenaires touchés par le manque de plateaux sportifs, notamment le Cégep. L'aréna Cholette devrait être requalifié pour des fins de loisirs. Hull n'ayant pas de piscine, le site Robert-Guertin pourrait en partie avoir une vocation aquatique. Il faut aller voir nos partenaires dans la communauté ; les citoyennes et les citoyens, les associations et les partenaires doivent être consultés. Il faut considérer des sports émergents comme le pickleball.

On rappelle que le processus n'est pas encore rendu à une étape décisionnelle. L'objectif ici est de mieux comprendre quel rôle souhaite jouer la CLSDC. Désire-t-elle participer à titre d'experte-conseil ? Contribuer à l'élaboration de critères ? Au processus d'analyse pour la requalification ?

- Des éléments paraissent manquants afin de porter un regard pertinent sur la question. Tous les détails liés aux arénas ne sont pas connus (alternatives proposées, coûts de transformation, impacts pour les clubs sportifs, infrastructures environnantes, niveau de vétusté, etc.).
- On attire l'attention sur le fait que l'état des bâtiments ne permet pas une occupation immédiate. La requalification doit aller au-delà du degré de vétusté. Des critères tels que la localisation et le type de desserte seraient intéressants. Tous les usagers potentiels devraient faire l'objet d'analyse; l'objectif étant de s'assurer de lieux multiusages.
- Les requalifications doivent prendre en considération les éléments : projet à coût nul ou permettant de générer des revenus.
- Il est important de tenir compte des besoins des secteurs avant de prendre une décision. Il faut comprendre l'environnement et établir quel sera l'impact sur celui-ci. Si un changement de vocation des lieux est décidé, une desserte doit répondre aux besoins des partenaires utilisant les arénas. Tout le travail doit s'arrimer sur le *Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires* (Plan directeur). On souhaite approuver le plan de travail lié aux requalifications et aux suivis attachés. Le SLSDC ne doit pas travailler en silo ; d'autres services ont peut-être des projets pouvant se réaliser sur certains sites.
- On précise qu'il n'y aura ni baisse ou bris de services tant qu'une alternative ne sera pas trouvée.
- À la suite d'une question posée, on indique qu'un recensement de partenaires intéressés par certains projets a été fait depuis 2018. Bien qu'elles ne soient pas très avancées, des discussions se poursuivent avec des partenaires. On cite le Collège Héritage et le Cégep de l'Outaouais. Un appel de propositions sera lancé afin de sonder l'intérêt des divers milieux (affaires, organismes, promoteurs, etc.) à acquérir et redévelopper les sites ou requalifier les installations.
- Les consultations doivent proposer une vue d'ensemble ainsi qu'une analyse des données déjà recueillies. Il importe de bien gérer les attentes en ne partant pas d'une page blanche.

Le dossier sera de nouveau présenté à la CLSDC lorsque des étapes seront franchies, soit : la finalisation des démarches prévues jusqu'en février 2025 et la présentation au comité plénier planifiée à l'hiver 2025.

## 7. **Modification du cadre de référence — Niveau de service pour les gardiens de chiens**

Le document *Modification au Cadre de référence - Niveau de service pour les gardiens de chiens* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est d'adopter une version modifiée du Cadre de référence et d'identifier les prochaines étapes pour le développement de parcs canins.

Le dossier a fait l'objet de discussions antérieures à la CLSDC ainsi que lors de Cafés-citoyens réalisés dans le cadre des consultations sur le Plan directeur. Les constats suivants ont été dégagés :

- Reconnaître les besoins grandissants des gardiens de chiens pour des espaces permettant à leur animal de courir sans laisse ;
- Établir une vision de l'offre de service qui tient compte des paramètres des niveaux de service du Plan directeur ;
- Offrir un service spécialisé qui facilite la cohabitation, en tenant compte des besoins de tous les usagers des parcs ;
- Assurer une répartition équilibrée d'aménagement pour les chiens sur l'ensemble du territoire ;
- Adapter les aménagements aux types de chiens ;
- Évaluer la possibilité de créer des partenariats pour les aménagements et les frais d'exploitation ;
- L'importance d'activités de participation citoyenne avant d'implanter des aires d'exercices canins, avec un processus de validation auprès de la communauté.

Le dossier est porté de nouveau à l'attention de la CLSDC suivant des demandes du comité exécutif, soit de :

- proposer des alternatives au processus de demande par les groupes ou associations ;
- identifier des solutions à une demande qui dépasserait la capacité de production des parcs canins de proximité.

Une plainte relative au parc canin situé au domaine Fairview a aussi donné lieu à deux recommandations de l'ombudsman de la Ville :

- Mettre en place un processus de consultation citoyenne ;
- Définir les normes relatives aux zones dans un document de référence.

Les enjeux liés aux niveaux de services II (Proximité) et III (Aire d'exercice canin) sont présentés. Il en est de même pour les modifications suggérées au niveau de services I, II et III du Cadre de référence.

Niveaux de service	Modifications suggérées
I	Identifier d'un panneau « Chien en laisse dans les sentiers uniquement » les parcs ou sentiers où la présence de chiens est autorisée avec leurs maîtres.
II	Respecter une distance de 100 mètres entre les parcs canins et les résidences ; spécification de critères servant à constituer une liste de parcs canins potentiels ; précisions sur la logistique des consultations publiques ; détail du vote pour la validation des sites des parcs canins.
III	Précisions sur les consultations publiques pour les aires d'exercice canin ; retrait de la zone tampon pour plutôt établir un critère minimum de 100 mètres entre les aires d'exercice canin et les résidences.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Des éclaircissements sont demandés relativement à des énoncés sur le parc canin du Lac-Beauchamp. On indique qu'il s'agit d'un parc canin hors niveau de service. L'évaluation conduisant à la priorisation des sites prend en considération la distance et la proximité avec les autres parcs canins de proximité. La présence d'une offre de service fait en sorte qu'un site n'est pas priorisé.
- Toutes les mesures proposées assureront un meilleur encadrement contribuant à alléger le travail des Centres de services ainsi que des associations canines.
- L'ajout d'un critère tenant compte du nombre de licences vendues pourra constituer un incitatif pour les propriétaires souhaitant un parc canin. On se questionne sur le vivre-ensemble et la prise en considération des autres besoins. Les parcs canins pourraient donner lieu à des aménagements pour éviter des îlots de chaleur.

On indique que le SLSDC a déjà établi le nombre souhaitable de parcs canins. Une douzaine de sites ont été identifiés à cet effet. Il n'y aura donc pas de déploiement infini de parcs canins. Certains endroits sont évités pour des raisons environnementales. La cohabitation entre divers usagers des parcs et ceux des parcs canins est également prise en considération.

- La production d'une carte interactive est suggérée pour publiciser les parcs canins ou encore les sentiers permettant la présence de chiens en laisse. Une collaboration avec les associations canines pourrait contribuer à la diffusion des informations. Par ailleurs, on relève que les associations canines sont constituées de bénévoles. On demande s'il y a suffisamment de ressources pour recevoir une douzaine de parcs. Il est bien de considérer les projets de multilogements afin de faciliter l'accès à un parc canin aux propriétaires y résidant. L'utilisation de bassins de rétention pour ce type de parcs est jugée pertinente.
- Il est suggéré d'analyser la possibilité de réglementer les heures d'ouverture des parcs canins pour contrer certains enjeux.

### **Recommandation**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Ombudsman de Gatineau a émis des recommandations ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de parcs canins de proximité constitue une augmentation de l'offre de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un parc canin de proximité requiert un financement entre 50 000 \$ et 100 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un parc canin de proximité est évalué au Plan des investissements communautaires (PIC), comme tous les autres projets de parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures d'atténuation, comme les écrans antibruit (murs, buttes, végétation), ne réduisent pas la nuisance sonore de façon significative et sont coûteuses, selon les documents de référence consultés :

### **CLSDC-2024-03**

*La Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, lors de sa séance ordinaire du 9 octobre 2024, recommande au conseil municipal :*

- *de modifier le Cadre de référence — Niveau de service pour les gardiens de chiens, comme proposé.*

*Il est proposé par Marc Bureau  
Appuyé par Moïse Mbikayi*

*Adoptée*

En terminant, on mentionne les prochaines étapes :

- Adoption du Cadre de référence par le conseil municipal ;
- Identification des sources de financement pour le développement de nouveaux parcs canins ;
- Priorisation de trois sites à soumettre à la consultation pour de futurs parcs canins de proximité ;
- Consultations et aménagement de deux parcs canins.

*Pause de 16 h 43 à 16 h 58*

Daniel Bellemare indique qu'il s'abstiendra de prendre part aux délibérations ou à toute décision puisque son organisme fait partie de l'entente.

**8. Entente de partenariat : Ville de Gatineau, ministère de l'Éducation et centres de services scolaires**

Le document *Partage des plateaux Ville et Scolaire – Entente tripartite (Ville, CSS et MEQ)* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est de présenter les modalités des ententes renouvelées afin de :

- mettre en lumière les aspects clés ;
- souligner les impacts et enjeux ;
- aborder les prochaines étapes.

Depuis 2013, la Ville et les Centres de services scolaires (CSS) collaborent pour rendre leurs plateaux mutuellement accessibles. L'entente originale visait à maximiser l'utilisation des espaces tout en donnant priorité aux clientèles respectives. Une entente de principe est survenue en 2024 entre trois partis (Ville, Centres de services scolaires francophones et ministère de l'Éducation (MEQ)).

Les modalités de l'entente tripartite sont :

- Accès mutuel aux infrastructures : Renforcement des principes d'équité ; chaque parti priorise ses clientèles et opérations en s'assurant que les heures de disponibilité des installations non utilisées soient mises prioritairement à la disposition de l'autre parti ;
- Administration de l'entente : Constitution de comités où siègent des représentants des CSS et de la Ville pour traiter et régler tous les sujets découlant de la mise en application des ententes. Ils sont coprésidés par un représentant des CSS et de la Ville ;
- Innovation et efficacité : Collaboration maintenant possible pour les partis afin de développer de nouvelles infrastructures ;
- Tarifification : Engagement du MEQ à couvrir les sommes nécessaires pour pallier la différence entre le coût d'utilisation des plateaux scolaires par la Ville et celui des plateaux municipaux utilisés par les CSS à la hauteur de la disponibilité des sommes allouées au programme, permettant ainsi que les échanges n'entraînent pas de coûts pour les deux partis.

L'entente tripartite comporte :

Avantages	Désavantages	Opportunité
Priorisation mutuelle dans le partage des plateaux est confirmée, éclaircie et renforcée.	Certaines plages horaires de disponibilités en journée pour les locataires actuels pourraient être appelées à changer.	La possibilité de partenariats et collaboration dans le développement de nouvelles infrastructures permettrait de faciliter l'adaptation de l'offre aux besoins croissants des citoyens et élèves.
Nouvelle structure formelle de règlement des différends par la mise en place d'un comité pouvant permettre de renforcer le partenariat, régler plus rapidement les différends et assurer une meilleure équité dans l'application des ententes à travers les différents établissements.		

Financement prévu par le MEQ pourrait permettre des économies importantes aux partis.	Le renouvellement du financement prévu par le MEQ n'est pas garanti au-delà de la durée prévue de l'entente de 5 ans.	
---	---	--

Les prochaines étapes sont :

- Présentation au conseil municipal pour approbation et signature suivie des signatures des CSS et du MEQ — Novembre 2024 ;
- Mise en place des divers processus internes nécessaires à la mise en application des ententes rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2024 — Hiver 2025 ;
- Lancement du processus de réservation des plateaux pour l'année subséquente (2026) — Mars 2025.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Il s'agit d'une valeur ajoutée pour les citoyennes et les citoyens. Les coûts seront moindres à long terme pour des services de meilleure qualité pour la population.
- On mentionne que les horaires actuels pourraient changer ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus de location. Il est impossible de donner un ordre de grandeur quant à cet impact possible.
- Les citoyennes et les citoyens en ressortiront gagnants. Le processus d'élaboration du protocole d'entente permet une amélioration des relations entre les partenaires et une uniformisation des tarifs.
- Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les organismes communautaires. Questionné sur le maintien de leur accès aux gymnases, on mentionne que l'entente ne devrait avoir aucun impact sur celui-ci.
- On précise que les ententes avec les grands partenaires seront maintenues ; la Ville maintiendra l'offre actuelle des plateaux.
- On souhaite davantage de ce type d'entente. Elle permet une collaboration très intéressante autour de nouvelles infrastructures qui donne lieu à une optimisation de l'espace. Le tout est bénéfique à l'ensemble de la communauté.
- En réponse à une question, on souligne que les sites gérés par des tiers ne sont pas inclus dans l'entente.

## 9. Plans directeurs d'aménagement des parcs Central et Fontaine

Le document *Plans directeurs d'aménagement des parcs Fontaine et Central* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est de présenter les résultats des plans directeurs d'aménagement des parcs Fontaine et Central.

Les trois volets du plan directeur d'aménagement des parcs sont mis en relief : portrait de la situation ; équipe de projet ; mandat de service professionnel.

Les plans directeurs de chacun des parcs sont présentés. L'importance de la consultation publique est soulignée. Des exercices de validation des besoins ont présidé les efforts d'adaptation aux communautés utilisatrices (aînés, jeunes, etc.).

Une présentation des différentes étapes conduisant aux résultats du plan directeur d'aménagement des parcs Central et Fontaine est faite.

Pour ce qui est du parc Fontaine, les étapes pour le plan directeur d'aménagement de celui-ci ont débuté en octobre 2021 pour cheminer jusqu'à la présentation actuelle. Une présentation au comité plénier est prévue pour l'adoption du plan directeur d'aménagement et des phases de travaux. Le début des travaux est tributaire de la disponibilité du financement. Le projet est actuellement évalué à 9 millions de dollars sur trois ans. (Ce montant pourra varier selon le moment où les appels d'offres seront lancés.) Les trois phases de réalisation du projet sont présentées ainsi que les types d'aménagements qui y prendront place.

On mentionne que bien que le Plan particulier en urbanisme (PPU) préconise que ce parc en est un de destination, il a été décidé qu'il sera plutôt un parc de quartier et que le PPU sera modifié en conséquence.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Des précisions sont demandées quant au lien entre l'indice de bonheur et le taux d'utilisation du parc. On indique qu'il s'agit d'un parc qui est très utilisé. L'école Notre-Dame située à proximité a été agrandie ; cet agrandissement a eu pour effet de réduire la cour d'école. Le parc est ainsi utilisé par les élèves. Des données sont disponibles relativement à l'utilisation de la piscine.
- En référence au taux de satisfaction de 64 %, on demande quelle tranche d'âge a répondu. Les méthodes pour sonder les personnes ont été variées et ciblées selon les groupes d'âge (consultations sur place, plate-forme Cocoriko, sondages dans les résidences pour aînés, etc.).
- On souligne l'enjeu de la sécurité puisque des rues sont situées entre l'école Notre-Dame et le parc Fontaine, ou encore, entre l'Agora et le parc Central. On demande si ces rues sont nécessaires car elles pourraient être fermées en tout temps ou lors de certaines heures, et ce, sans empêcher l'accès aux stationnements ou la circulation dans les quartiers.
- On précise que la piscine du parc étant en fin de vie, il faudra la refaire au complet.

En ce qui a trait au parc Central, les étapes pour le plan directeur d'aménagement de celui-ci ont débuté en mai 2019. Une présentation au comité plénier est également prévue pour adoption du plan directeur d'aménagement et des phases de travaux. Le début des travaux sera aussi tributaire de la disponibilité du financement. Le projet est actuellement évalué à 37 millions de dollars sur trois ans. (Ce montant pourra varier selon le moment où les appels d'offres seront lancés.) Les trois phases de réalisation du projet sont présentées ainsi que les types d'aménagements proposés.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Des améliorations sont souhaitées quant à l'enjeu de stationnement au parc en plus de la difficulté d'y accéder à vélo.
- En réponse à une question, on indique que le coût du centre communautaire est de 13 millions de dollars.
- Il est important d'avoir un milieu de vie pour les jeunes (maison de jeunes ou autre espace spécifique pour eux). Autrement, le concept risque de ne pas fonctionner. On indique qu'il s'agira plutôt d'un centre communautaire offrant une grande salle partagée et multifonctionnelle.

*Julie DeCourval quitte la rencontre à 17 h 51. Le quorum est maintenu.*

*Denis Girouard quitte la rencontre à 17 h 53. Le quorum est maintenu.*

## **10. Varia**

Aucun sujet n'est inscrit au varia.

## **11. Prochaine séance : 27 novembre 2024**

La prochaine séance de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire est prévue le 27 novembre 2024.

## **12. Levée de la séance**

*Il est proposé par Marc Bureau*

*Appuyé par Benjamin Dumont*

*Et résolu que cette Commission lève la séance à 17 h 57.*

*Adopté*

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



---

PRÉSIDENTE  
BETTYNA BÉLIZAIRE



---

COORDONNATRICE  
ÉLAINE DÉRY